

CHSCTM du 5 novembre 2020

Prudence et vigilance sur tous les fronts

Un nouveau CHSCT-M s'est déroulé sous la présidence de la Secrétaire Générale adjointe Madame Orange-Louboutin.

A l'ordre du jour de cette réunion :

- Actualisation du guide ministériel pour l'évaluation des risques et la mise en place des mesures de prévention face à l'épidémie de COVID- 19,
- Mesures prises dans le cadre du plan Vigipirate.

Au vue de l'aggravation de la situation sanitaire, le Président de la république a rétabli le confinement à compter du 30 octobre.

Contrairement au printemps, les principaux foyers de contamination recensés, comme les entreprises et autres lieux de travail, restent ouverts, tout comme les établissements scolaires. Les administrations doivent assurer l'intégralité de leurs missions et continuer d'avancer sur les réformes en cours, ce qui a été rappelé par Monsieur Dussopt durant la très brève audioconférence du 4 novembre.

Actualisation du guide ministériel pour l'évaluation des risques

Le 29 octobre 2020, la ministre de l'action et de la transformation publiques a édité une circulaire qui en terme très directifs, affirme que le télétravail est désormais la règle pour tous les agents qui le peuvent.

Dans ce cadre, le temps de travail effectué en télétravail est porté à 100% pour les agents qui peuvent effectuer l'ensemble de leurs tâches à distance.

Dans les autres cas, l'organisation du travail doit permettre de réduire les déplacements domicile-travail et d'aménager le temps de présence pour l'exécution des tâches qui ne peuvent être réalisées en télétravail, et réduire les risques de contamination.

Pour les activités qui ne peuvent être réalisées en télétravail, des aménagements horaires sont organisés afin de limiter l'affluence aux heures de pointe.

impérative du télétravail mais sur la base du volontariat.

Compte tenu de l'expérience du confinement du printemps dernier et des conditions d'attribution de la prime COVID, les agents sont réticents à adopter ce mode de travail.

La présidente veut un discours ferme de développement du télétravail et une démarche pédagogique envers les agents pour les convaincre.

La démarche doit être volontariste et proactive. L'administration veut accentuer la réflexion sur les missions et l'organisation du travail à mettre en place dans chaque service et le droit à la déconnexion.

Sur les aménagements d'horaires, ils doivent permettre d'éviter l'affluence dans les transports. Pour **FO Finances**, ils doivent aussi permettre aux parents de gérer leurs enfants en absence de solution périscolaire.

La réponse a été claire : les aménagements d'horaires peuvent être mis en place mais les agents doivent respecter leur temps de travail, aucune compensation des horaires.

Le guide rappelle également l'attention toute particulière à mettre en place envers les personnes à risque de forme grave de COVID-19, c'est-à-dire les personnes fragiles ou vulnérables, qui sont prioritaires pour le télétravail ou à défaut sont placés en ASA.

Sur ce point, les fédérations sont intervenues pour demander que les critères de vulnérabilité soient mentionnés.

Suite à la décision du Conseil d'Etat, les critères de vulnérabilité sont les 11 établis par le décret de mai 2020, néanmoins l'administration attend des précisions de la DGAFP suite à une nouvelle saisine.

Autre nouveauté, les réunions doivent se dérouler à distance. **FO Finances** a demandé que les modalités et les durées maximales soient précisées.

De façon exceptionnelle, les réunions peuvent être organisées en présentiel mais dans la limite de 6 personnes.

Sur les espaces de restauration collective, les consignes d'organisation ont évolué : mise en place d'horaires décalés, fixer un nombre maximum de personnes dans le local dédié, jauge de 4m² par personne, et 6 personnes maximum par table en quinconce.

Suite à des remontées des personnels de restauration, **FO Finances** regrette que certains agents ne respectent pas l'implantation des chaises et des espaces qui ont été délimités et les sens de circulation qui ont été matérialisés.

La nouvelle version de ce guide ministériel sera diffusée aux Directions et aux présidents des CSHCT locaux, en leur demandant de réunir également les instances locales.

Alors que de nombreuses restructurations et déménagements sont en cours, **FO Finances** a dénoncé l'annulation de visites de CHSCT. La présidente a évoqué des modalités incompatibles avec les règles sanitaires.

Le bureau SRH3 va donc établir un document pour définir des conditions satisfaisantes, en concertation avec les fédérations. C'est un minimum !

Comme le ministre l'a réaffirmé hier, les réformes se poursuivent, et nous pourrions rajouter « quoi qu'il en coûte » pour la santé et la sécurité des agents et leurs conditions de travail.

Mesures prises dans le cadre du plan Vigipirate

Suite au relèvement du plan Vigipirate au seuil urgence attentat, les mesures de sécurité ont été renforcées sur l'ensemble du ministère avec un message de rappel à la vigilance.

La direction la plus impactée est la Douane, notamment dans ses modalités d'intervention. La directrice a adressé un message à l'ensemble des agents et une note aux directeurs le 30 octobre. Cette note prévoit de renforcer la sécurité des locaux, accueil du public sur rendez-vous et pour les services de la surveillance, mise en place d'équipes renforcées, avec un positionnement et un équipement spécifique.

La DGFIP a également adressé un message à l'ensemble des directeurs avec un rappel à la vigilance. **FO Finances** a demandé que, notamment sur les sites accueillant du public, on puisse recourir à des vigiles.

A l'INSEE, la quasi-totalité du personnel est en télétravail, mais une information a été diffusée sur intranet avec un rappel des procédures, ainsi qu'une note aux chefs d'établissement.

La direction du Service Commun des Laboratoires a envoyé un message aux responsables d'établissement les incitant à renforcer la sécurité des locaux, et une information à l'intention de tous les agents avec un lien sur le site Vigipirate.

De même, la présidente nous a indiqué vouloir travailler sur la mise en place de la protection fonctionnelle des agents annoncée par la ministre de la Fonction Publique.

Au final cette réunion, uniquement à distance, permet effectivement de poursuivre le dialogue social mais elle ne permet pas des échanges satisfaisants.

C'est pourquoi **FO Finances souhaite que dans la période, seules les réunions ayant trait à la crise sanitaire se tiennent.**

Il est inacceptable de poursuivre les réformes et restructurations dans ce contexte de crise sanitaire.

**RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
HYGIÈNE & SÉCURITÉ**

<http://www.financesfo.fr/>

SUR Rubrique HYGIÈNE & SÉCURITÉ